

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC13858

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-sixième session ordinaire
23 – 27 Janvier 2015
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/868(XXVI)A
Original: anglais

AGENDA 2063

**Rapport de la Commission sur l'Agenda
2063 de l'Union africaine**

Afrique que nous voulons en 2063

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

Introduction

1. Le Conseil exécutif, à sa session tenue à Malabo, (Guinée Equatoriale) en juin 2014, a pris note, par décision EX.CL/Dec.821(XXV), du rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que des deux projets de documents, l'un étant le document technique et l'autre la version vulgarisée de l'Agenda 2063 les deux documents intitulés : « **L'Agenda 2063 de l'Union africaine – l'Afrique que nous voulons** ».

2. A cette session, le Conseil a invité :

- i) les États membres à procéder à des consultations nationales sur le document technique et la version vulgarisée de l'Agenda 2063 et à communiquer leurs contributions à la Commission avant fin octobre 2014 ;
- ii) la Commission à continuer à collaborer avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à la mise au point définitive des documents de l'Agenda 2063; du premier plan décennal et du cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda, en vue de les soumettre aux sessions des organes de décision de l'UA en janvier 2015 ;
- iii) la Commission à continuer d'étudier et d'élaborer des actions concrètes pour la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires arrêtés dans le cadre de l'Agenda 2063 ; et
- iv) la Commission, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, la CEA et la BAD, à mener les consultations nécessaires avec les pays insulaires en vue de mettre au point un mécanisme qui permette la prise en compte des particularités, des priorités et des préoccupations de ces pays dans l'Agenda 2063 et les programmes connexes.

3. Le présent rapport indique donc les progrès réalisés depuis la dernière session du Conseil exécutif tenue en juin 2014, et présente le **Projet de document technique et la Version vulgarisée de l'Agenda 2063**, ainsi que **Le Premier Plan décennal de mise en œuvre** pour examen et approbation par les organes de décision de l'Union africaine.

Progrès réalisés

4. La Commission a entrepris les principales activités suivantes pour mettre en œuvre cette décision du Conseil sur l'Agenda 2063 :

- (i) finalisation du document technique et de la Version vulgarisée de l'Agenda 2063;
- (ii) préparation du Premier Plan décennal de mise en œuvre et du cadre de suivi et d'évaluation;
- (iii) formulation détaillée des programmes et initiatives prioritaires de l'Agenda 2063 ; et
- (iv) consultations avec les principales parties prenantes qui n'avaient pas été consultées.

a. Finalisation du document technique et de la Version vulgarisée de l'Agenda 2063

- ✓ toutes les observations reçues à Malabo et par la suite des Etats et d'autres parties prenantes ont été pleinement intégrées dans le document technique et la Version vulgarisée de l'Agenda 2063. Outre les contributions reçues de huit Etats membres avant le Sommet de Malabo (Algérie, Ghana, Maurice, Nigeria, Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe et Zambie), la Commission a reçu après les contributions ont été reçues de l'Ethiopie, du Kenya et des Seychelles, ce qui porte à onze, le nombre des Etats membres ayant fait des contributions écrites ;
- ✓ d'importantes contributions ont été reçues de la Conférence de haut niveau des organes nationaux de planification des Etats membres, organisée par la CEA et l'Institut du développement et de la planification à Kigali (Rwanda) les 1^{er} et 2 septembre 2014 ; de la consultation avec les groupes confessionnels africains, organisée par la Commission du 5 au 7 novembre 2014 à Nairobi (Kenya) ; et de la consultation avec les pays insulaires, tenue à Victoria , (Seychelles) du 2 au 4 décembre 2014 ;
- ✓ la Commission a également mis à profit toutes les occasions que lui ont offertes les réunions techniques et les réunions ministérielles organisées par les divers départements, pour faire des présentations sur l'Agenda 2063. Là encore, la Commission a reçu de précieuses contributions.

Toutes les contributions mentionnées ci-dessus ont grandement contribué à la Finalisation du **document technique et de la Version vulgarisée de l'Agenda 2063**.

b. Préparation du Premier Plan décennal de mise en œuvre et du cadre de suivi et d'évaluation :

- ✓ l'identification des domaines thématiques et des priorités pour les 10 premières années de l'Agenda 2063 a été faite en consultation avec les départements compétents de la Commission de l'UA ;
- ✓ des consultations ont également été menées avec les départements/divisions de la Commission dans la détermination des objectifs aux niveaux national, régional et continental (objectifs//étapes quantitatifs et intermédiaires) y compris les mécanismes d'appui à la mise en œuvre ;
- ✓ le Premier Plan décennal de mise en œuvre est à considérer comme un document vivant et partant un document sujet à des révisions et réorientations régulières. Dans le cadre de ce processus, il sera organisé une réunion de validation des objectifs, étapes, stratégies et indicateurs à laquelle seront invités pour apporter leurs contributions et leurs conseils techniques, des experts africains de six secteurs : Industrie manufacturière, commerce et investissement, développement du capital humain (santé et science, technologie, innovation, enseignement supérieur, et éducation sur base des TIC) ; gouvernance, démocratie, paix et sécurité, développement social et culturel, y compris les jeunes et les femmes ; agriculture, économie bleue et environnement ; et intégration/infrastructure (transport, énergie et communication).

c. Programmes et initiatives prioritaires/accélérés de l'Agenda 2063 :

- ✓ l'élaboration ou la formulation des projets est faite par les départements compétents de la Commission et avec l'expertise extérieure si nécessaire ;
- ✓ des fiches de projet de deux pages pour chacun des huit projets prioritaires ont été préparés et annexés au Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- ✓ des progrès notables ont été faits en ce qui concerne les études, la préparation de concepts de programmes, des feuilles de route pour la mise en œuvre de chaque projet accéléré.

Chaque projet prioritaire de l'Agenda 2063 fera l'objet d'un rapport intérimaire détaillé qui sera présenté par le département focal de la Commission.

Aperçu général du Document technique de l'Agenda 2063

5. L'Agenda 2063 qui est un programme propre de l'Afrique et un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable s'articule autour de trois axes :

- a. la Vision à l'horizon 2063: Cette Vision s'appuie sur la Vision de l'Union africaine et les sept aspirations, telles qu'exprimées par les parties prenantes consultées ; elle dépeint clairement l'Afrique que les Africains voudraient à l'échéance des 50 prochaines années, lorsque le continent célébrera le centenaire de l'OUA. La Vision comporte des étapes, c'est-à-dire des transitions dans la marche vers « l'Afrique que nous voulons » en 2063 ;
- b. le cadre de transformation qui constitue les fondements de l'Agenda 2063 ainsi que les étapes vers 2063 définies sous forme en objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies indicatives. Le cadre se présente sous forme de matrice de résultats détaillés aux niveaux national, régional et continental, ce qui facilitera l'évaluation des progrès réalisés et renforcera la responsabilité en ce qui concerne la réalisation des résultats, à tous les niveaux. Le cadre est « ce qu'il faut faire » pour réaliser la vision à l'horizon 2063 ;
- c. l'action : il s'agit de « la façon d'y arriver » pour l'Agenda 2063 ; Il s'agit aussi des principes et responsabilités en matière de mise en œuvre, de suivi et évaluation, de financement, de partenariats, de capacité de mise en œuvre, de communication et d'implication.

Ces trois axes sont traités dans six chapitres du document technique de l'Agenda 2063, dont le contenu est synthétisé comme suit :

Chapitre 1 : Ce chapitre donne la genèse de l'Agenda 2063 et l'enracine dans les huit idéaux de la Déclaration solennelle du Cinquantième anniversaire de l'OUA. Il place l'Agenda 2063 dans le contexte historique du panafricanisme et des différentes transitions qui ont constitué la réponse des pays africains aux exigences du moment. Ce chapitre présente l'Agenda 2063 comme un cadre stratégique commun et endogène pour la croissance inclusive et le développement durable, inspiré par les résultats positifs récents enregistrés par l'Afrique dans les domaines économiques économique, social et politique, qui ont placé le continent sur une nouvelle trajectoire de croissance, de paix et de prospérité. L'Agenda 2063 c'est la riche histoire du continent, les ressources naturelles, les peuples, la culture et les institutions à tous les niveaux du continent. Il capitalise sur les opportunités qu'offrent les tendances et la dynamique du monde en mutation.

Chapitre 2 : Ce chapitre présente la Vision à l'horizon 2063 et indique clairement ce que signifiera pour l'Afrique et ses citoyens la réalisation de chacune des

sept aspirations. Par exemple, la réalisation de l'Aspiration 1 (Une Afrique prospère portée par la croissance inclusive et le développement durable) signifierait que :

- les peuples africains auront un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être ;
- l'Afrique aura des citoyens bien éduqués sur fond de révolution des compétences délibérément axée sur la science, la technologie et l'innovation pour une société du savoir ;
- une Afrique où aucun enfant ne restera non scolarisé du fait de la pauvreté ou de la discrimination ;
- les citoyens sont en bonne santé, bien nourris et ont une longue espérance de vie ;
- les villes, les communautés péri-urbaines et rurales disposent d'infrastructures modernes de communication, d'assainissement d'éducation et de santé et vivent dans une situation d'économie de marché forte et dynamique ; les populations ont accès à un logement décent et abordable, y compris le financement de logement et tout le nécessaire vital, et le capital est reconnu et préservé ;
- les économies sont structurellement transformées pour créer de la croissance pour tous grâce à l'entrepreneuriat et à l'emploi décent pour tous ;
- l'agriculture est modernisée pour la production à grande échelle, la production améliorée et la valorisation par la transformation des produits de base et les services, et l'agriculture contribue à la prospérité de l'agriculteur et de la nation et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et
- le continent met en œuvre des processus d'adaptation en vue de préserver des écosystèmes sains et l'environnement naturel- le continent comme le plus grand réservoir d'eau pure, de vieilles forêts naturelles et de terres dans le monde.

Chapitre 3 : Ce chapitre s'appuie sur chaque aspiration comme point de départ et donne une analyse détaillée des progrès réalisés et identifie certaines questions et enjeux majeurs auxquels il faut apporter réponse au titre de chacune des sept aspirations, si la Vision décrite au Chapitre 2 doit être réalisée. Tout en reconnaissant les progrès énormes accomplis par le

continent dans tous les domaines, ce chapitre résume aussi les domaines prioritaires d'action.

Chapitre 4 : C'est le cadre de transformation, y compris le fondements,, les objectifs clés et les domaines prioritaires de l'Agenda 2063. Une présentation détaillée des objectifs et des stratégies indicatives relatives aux objectifs et aux priorités est faite dans les Annexes 2 et 3 du Document technique.



ASPIRATIONS, OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE L'AGENDA 2063 AU NIVEAU NATIONAL

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable	Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Revenus et emplois Pauvreté et faim Sécurité et protection sociales y compris pour les personnes vivant avec un handicap Logements modernes, sains et services essentiels de qualité
	Citoyens bien éduqués et une révolution des compétences portée par la science, la technologie et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Education compétences portée par la science, la technologie et l'innovation.
	Citoyens en bonne santé et bien nourris	<ul style="list-style-type: none"> Santé et Nutrition

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
	Economies transformées	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive et durable • Manufacture, industrialisation et valorisation portées par la science, la technologie et l'innovation. • Diversification et résilience économiques
	Agriculture moderne pour une production et une productivité accrues	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	Economie bleue pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie de ressources marines • Activités portuaires et transport maritime • Energie marine et activités minières
	Economies et communautés dans un environnement viable et résilientes au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Modes de consommation viables • Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles • Sécurité de l'eau • Résilience au changement climatique et catastrophes naturelles • Energie renouvelable
Un continent intégré, politiquement Uni, porté par les idéaux du panafricanisme et la Vision de la renaissance africaine	Une Afrique unie (Fédérale ou Confédérale)	<ul style="list-style-type: none"> • Des cadres et des institutions pour une Afrique unie
	Des institutions monétaires et financières continentales, créées et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Des institutions monétaires et financières
	Des infrastructures modernes interconnectées partout en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Communications et connectivité des infrastructures; • Libéralisation du transport aérien et mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro • Commerce intra-africain
Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit.	Valeurs et pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme et Etat de droit, enracinés	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et Etat de droit
	Institutions capables et leadership transformatif, en place	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
Une Afrique en paix et en sécurité	La paix, la sécurité et la stabilité, préservées	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et rétablissement de la paix et de la sécurité
	Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> • Structures institutionnelles pour la mise en œuvre des instruments de l'Union africaine relatifs à la paix et à la sécurité

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
	L'APSA, pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> défense, Sécurité et Paix L'APSA, pleinement fonctionnelle et opérationnelle- Tous les piliers.
Une Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique	La renaissance culturelle africaine est prédominante	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs et idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et renaissance africaine Patrimoine culturel, arts créatifs et entreprises créatives
Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des jeunes et des femmes et s'occupant de ses enfants	Egalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des femmes et des filles Violence sexuelle et discrimination
	Une jeunesse responsable et engagée Et les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des jeunes et droits des enfants
une Afrique, acteur et partenaire fort, uni et influent dans le monde.	Une Afrique, partenaire important dans les affaires du monde et Coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> La Place de l'Afrique dans le monde Partenariats
	L'Afrique prend pleinement en charge le financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> Marchés financiers africains Systèmes fiscaux & Recettes du secteur public

Le cadre de transformation reconnaît la diversité du continent et souligne que chaque pays ou région, tout en étant guidé par les objectifs et les cibles devra mettre en place les politiques et les stratégies adaptés à leur situation. L'Agenda 2063 donne donc l'espace voulu aux pays et aux régions pour élaborer tout un ensemble de politiques adaptées à leurs spécificités et conditions, pour atteindre les objectifs et les cibles continentaux.

Chapitre 5: Le Chapitre 5 identifie les facteurs essentiels de succès ainsi que les facteurs de risques et les facteurs d'atténuation pour la réalisation de la Vision 2063.

- Facteurs essentiels de succès:** la mobilisation des ressources africaines pour financer et accélérer la transformation et l'intégration du continent; le leadership transformationnel à tous les niveaux et dans tous les domaines; des Etats de développement capables, avec des institutions, politiques, ressources humaines, systèmes et processus appropriés ; un changement d'attitudes et de mentalités afin de renforcer les valeurs panafricaines d'autosuffisance, de solidarité, du travail et de prospérité collective, tout en s'inspirant des succès, expériences et meilleures pratiques

de l'Afrique ; s'approprier l'histoire de l'Afrique et l'image du continent pour qu'elles reflètent les réalités, les aspirations et les priorités du continent et la position de l'Afrique dans le monde ; intégrer l'Agenda 2063 dans tous les plans de développement nationaux, régionaux et continentaux ; transformer e renforcer les institutions nationales, régionales et continentales et la manière dont nous travaillons, afin de conduire avec efficacité l'Agenda de la transformation et de l'intégration; apprendre des expériences propres, diverses et communes des pays et régions, comme base de l'approche de la transformation

- **Facteurs de risques:** les conflits, l'instabilité et l'insécurité; les inégalités sociales et économiques; le crime organisé, le commerce des drogues et les flux financiers illicites ; la mauvaise gestion des diversités ; l'extrémisme religieux ; la non mise à profit du dividende démographique ; l'alourdissement du fardeau de la maladie; les risques climatiques et les catastrophes naturelles ; et les chocs extérieurs.

Chapitre 6: Ce chapitre contient des propositions concernant la mise en œuvre ; le suivi et évaluation ; le financement ; les partenariats ; la capacité de mise en œuvre ; la communication et l'implication:

- mise en œuvre, suivi et évaluation: Nécessité d'identifier toutes les principales parties prenantes dans la chaîne de résultats, aux niveaux continental, régional et national. Un diagramme des relations entre les différents acteurs indique les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- des stratégies détaillées de financement sont présentées en rapport avec chacune des aspirations, des stratégies et processus globaux tels que le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement (Président Obasanjo) et le Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites (Président Mbeki) ;
- réorienter les partenariats de l'Afrique en fonction de l'Agenda ambitieux du continent pour la transformation politique, économique et sociale;
- capacité de mise en œuvre: capacité individuelle, organisationnelle et autres dans un environnement global favorable et liées à l'Agenda de la transformation de l'Afrique ; et enfin
- communication et implication: les stratégies et activités pour galvaniser et mobiliser constamment les populations du continent en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.

Aperçu général de la Version vulgarisée de l'Agenda 2063

6. la Version vulgarisée de l'Agenda 2063 découle entièrement du Document technique présenté ci-dessus. Elle se veut de rédaction simplifiée à la portée de tous les africains de tous bords. La Version vulgarisée vise à rendre l'Agenda 2063 accessible à tous les africains, et donc à assurer sa vulgarisation, son appropriation par tous les citoyens africains et la mobilisation de tous pour sa mise en œuvre.

7. La Version vulgarisée est structurée en sections:

- **Partie A:** Indication des voix du peuple africain exprimées à travers leurs aspirations pour l'avenir. Un aperçu des sept aspirations rassemblées sur la base de consultations avec un vaste échantillon de partenaires est présenté:
 - ✓ une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ;
 - ✓ une Afrique intégrée, politiquement unie, fondée sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la renaissance africaine;
 - ✓ une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit;
 - ✓ une Afrique en paix et en sécurité;
 - ✓ une Afrique d'identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique;
 - ✓ une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des femmes et des jeunes; et
 - ✓ une Afrique, acteur et partenaire uni, fort, résilient et influent dans le monde.
- **Partie B:** Cette partie est la réponse de la Conférence de l'Union à la voix des peuples africains pour un avenir meilleur telle qu'exprimée à travers les sept aspirations. Notamment, la Conférence fait siennes les aspirations des peuples d'Afrique et affirme que l'Agenda 2063 est:
 - ✓ Un plan conçu par l'Afrique pour la transformation, mettant à profit les avantages comparatifs du continent, tels que son histoire, sa culture et ses ressources naturelles.

- ✓ La Vision du continent et la feuille de route qui organise de façon séquentielle, sectorielle et normative les plans nationaux, régionaux et continentaux et les rend cohérents
 - ✓ Un appel à l'action à tous les africains et à toutes les personnes d'ascendance africaine.
 - ✓ Un engagement aux niveaux national, régional et continental, des gouvernements, des dirigeants, des institutions et des citoyens à agir, à coordonner et à coopérer pour réaliser la Vision.
- **Partie C:** Cette partie identifie les programmes prioritaires de l'Agenda 2063 pour lancer la mise en œuvre de l'Agenda 2063:
 - ✓ éradiquer la pauvreté en une génération à l'horizon 2025 ;
 - ✓ entreprendre la révolution des compétences induite par la science, la technologie et l'innovation ;
 - ✓ transformer, développer et industrialiser nos économies à travers la valorisation des ressources naturelles ;
 - ✓ consolider la modernisation de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire en Afrique à travers une valorisation et une productivité accrues à l'horizon 2025 ;
 - ✓ inter-connecter l'Afrique par des infrastructures modernes, par une action concertée de financer et de mettre en œuvre les grands projets d'infrastructure dans le transport: l'énergie et les TIC ;
 - ✓ accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange continentale à l'horizon 2017, qui est un programme visant à doubler le volume du commerce intra-africain d'ici 2022 ;
 - ✓ apporter le soutien aux jeunes, en tant qu'acteurs principaux de la renaissance africaine ;
 - ✓ faire taire les armes d'ici 2020 pour que la paix soit une réalité pour tous nos peuples et mettre fin à toutes les guerres, conflits civils, violations des droits de l'homme, catastrophes humanitaires, et conflits violents et prévenir le génocide ;
 - ✓ assurer la parité entre hommes et femmes d'ici 2020 dans les institutions publiques et privées et éliminer toutes formes de discrimination du fait du genre dans les domaines politique, économique, culturel et social ;
 - ✓ introduire un Passeport africain délivré par les Etats membres, mettant à profit le mouvement mondial vers le passeport

électronique et éliminer le visa pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018 ;

- ✓ consolider l'Afrique démocratique et des peuples, par la mise en œuvre par tous les pays du cadre normatif de l'Architecture africaine de gouvernance et par des élections libres, justes et crédibles ;
- ✓ porter plus haut la voix unie de l'Afrique dans les négociations mondiales, à travers une souveraineté commune, l'intégration et l'adoption de positions communes ;
- ✓ renforcer la mobilisation des ressources internes à travers la création de marchés financiers continentaux et d'institutions financières continentales et en inversant les flux illicites de capitaux hors du continent.

- **Partie D:** Cette partie identifie les facteurs essentiels de succès

- ✓ la mobilisation des ressources africaines pour financer et accélérer la transformation et l'intégration du continent;
- ✓ le leadership transformationnel à tous les niveaux et dans tous les domaines;
- ✓ des Etats de développement capables, avec des institutions, politiques, ressources humaines, systèmes et processus appropriés ;
- ✓ un changement d'attitudes et de mentalités afin de renforcer les valeurs panafricaines d'autosuffisance, de solidarité, du travail et de prospérité collective, tout en s'inspirant des succès, expériences et meilleures pratiques de l'Afrique ;
- ✓ s'approprier l'histoire de l'Afrique et l'image du continent pour qu'elles reflètent les réalités, les aspirations et les priorités du continent et la position de l'Afrique dans le monde ;
- ✓ intégrer l'Agenda 2063 dans tous les plans de développement nationaux, régionaux et continentaux ;
- ✓ transformer et renforcer les institutions nationales, régionales et continentales et la manière dont nous travaillons, afin de conduire avec efficacité l'Agenda de la transformation et de l'intégration;
- ✓ apprendre des expériences propres, diverses et communes des pays et régions, comme base de l'approche de la transformation.

La Version vulgarisée est actuellement disponible dans les quatre langues de travail de l'Union africaine (Arabe, Anglais, Français et Portugais). Il est prévu de la traduire dans certaines des grandes langues africaines.

Aperçu général du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

- 8.** Le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 :
 - a. définit les domaines prioritaires, les objectifs spécifiques et les stratégies indicatives aux niveaux national, régional et continental, pour les dix premières années de chacune des sept aspirations, pour prise en compte dans les plans nationaux;
 - b. définit les arrangements institutionnels/orientations stratégiques pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et continental; et
 - c. indique les sources possibles de financement, les moyens requis et les stratégies de communication avec les citoyens africains pour assurer l'appropriation de l'Agenda 2063 et l'atteinte des résultats.

- 9.** Le Premier Plan décennal qui est un sous-ensemble de l'Agenda de 50 ans, tire sa légitimité du document technique de l'Agenda 2063 qui repose sur: l'Acte constitutif de l'Union africaine, la Vision de l'Union africaine, les huit domaines prioritaires de la Déclaration solennelle, les 7 aspirations pour 2063, les cadres régionaux/continentaux et les Plans nationaux/Visions nationales. En outre, le Plan reflète la Position africaine commune sur le développement post-OMD, et est suffisamment flexible pour tenir compte des nouveaux problèmes liés à l'OMD sur le développement durable post-2015.

- 10.** La sélection des domaines prioritaires pour les dix premières années a été déterminée par : (i) la nécessité d'inclure tous les projets/initiatives accélérés approuvés par les organes de décision de l'Union africaine à Malabo en juin 2014; (ii) la nécessité de prendre en compte les cadres continentaux adoptés par l'Union africaine, tels que le PIDA et le CAADP dont la mise en œuvre se situe dans la période décennale du plan et au-delà (iii) les décisions de l'Union africaine, par ex. Taire les armes à l'horizon 2020; et (iv) les domaines prioritaires des plans nationaux et régionaux, qui coïncident avec la période décennale du plan.

- 11.** Le Premier Plan décennal de mise en œuvre couvre toutes les sept aspirations. Le Tableau 1 ci-dessous est un tableau synthétisé aux fins d'illustration. La logique/chaîne de résultats est présentée de manière à ce que chaque priorité soit assortie d'objectifs, de domaines et de cibles prioritaires, aux niveaux national, régional et continental.

Tableau 1: Tableau synthétisé pour la présentation du cadre du Plan

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable		
Objectif 5: Une agriculture moderne pour accroître la production et la productivité accrues		
Domaine prioritaire (1)	Objectif pour 2023	Principales Actions/Etapes de la mise en œuvre des cadres de l'Union africaine à l'horizon 2023
Production et productivité agricoles	<p>Niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doubler la productivité agricole • Réduire les pertes post-messiales de 50% 	<p>Niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture sont alignés sur les objectifs de Malabo, d'ici 2017 <p>Niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les consultations avec les Etats membres sur l'alignement des Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture sur les objectifs de Malabo sont menées en 2016/17
Stratégies indicatives		
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le cadre de résultats révisé du CAADP pour 2025 		

12. Le **cadre logique** qui sous-tend le cadre du Plan se présente comme suit: (i) le niveau de réalisation des objectifs au titre d'un domaine prioritaire déterminera le niveau de mise en œuvre de ce domaine prioritaire (ii) le niveau de mise en œuvre des domaines prioritaires au titre d'un objectif déterminera le niveau de réalisation de cet objectif (iii) le niveau de réalisation des objectifs au titre d'une aspiration déterminera le niveau de réalisation de cette aspiration, et enfin (iv) le niveau de réalisation des aspirations déterminera le niveau de réalisation de la Vision de l'Union africaine « **Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale** », à l'horizon 2063.

13. Les **facteurs essentiels de succès** identifiés pour la mise en œuvre efficace sont: le leadership et l'engagement politique; des Etats de développement capables; la participation, l'inclusion et l'autonomisation des citoyens et l'approche basée sur les résultats. Les **facteurs de risques** sont: les conflits, l'instabilité et l'insécurité; la non mise à profit du dividende démographique ; les risques climatiques et les catastrophes naturelles ; et les chocs extérieurs. Les **stratégies d'atténuation** sont : (i) l'inclusion de mesures correctives dans le cadre de résultats de l'Agenda 2063 (ii) l'intégration/détermination des responsabilités des parties prenantes dans le cadre de mise en œuvre et (iii) le développement des capacités. Voir Annexe 5 du Plan.

14. Les **Principes clefs du Cadre de suivi-évaluation** visent à guider toutes les parties prenantes dans leurs décisions et actions pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il s'agit notamment de: la subsidiarité dans le cadre de la répartition des responsabilités aux niveaux national, régional (CER) et continental ; la responsabilité et la transparence ; la participation, l'inclusivité et l'intégration, et la prise en compte de la diversité.

15. Les Relations avec les parties prenantes et les Responsabilités des parties prenantes ont été définies en attribuant aux principaux acteurs aux niveaux national (gouvernement, acteurs non-étatiques, etc.), régional (CER et associations professionnelles), continental (Organes de l'Union africaine, Commission de l'UA, NEPAD, Parlement panafricain, BAD, CEA, etc.) des actions à entreprendre et des rôles à jouer. Il est également défini les rapports hiérarchiques dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan. A cet effet, des orientations stratégiques détaillées ont été élaborées et sont annexées au Plan (Annexe1). Des calendriers de mise en œuvre du Plan aux niveaux continental, régional et national par les différentes parties prenantes ont été préparés et sont annexés au Plan (Annexe 2)

16. S'agissant du Développement des capacités, les besoins en capacités aux niveaux national, régional et continental ont été globalement définis en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Une **évaluation des besoins en capacités** des Etats membres, des CER/Organes de l'Union africaine sera entreprise sous peu, et une fois achevée, l'évaluation constituera une contribution au manuel de mise en œuvre à tous les niveaux.

17. Une Stratégie de communication, en tant qu'élément du cadre de mise en œuvre, a été élaborée pour la mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental, l'objectif étant de galvaniser la participation et l'appropriation par les citoyens africains.

18. La disponibilité des fonds est une condition nécessaire pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063. C'est pourquoi, une **Stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063** basée sur l'Etude conjointe NEPAD/CEA sur la mobilisation des ressources nationales pour le financement du développement a été préparée. L'étude a identifié les principaux domaines qui requièrent un financement au titre de chaque aspiration/objectif/domaine prioritaire. Elle a également identifié des sources possibles de financement de chaque aspiration/objectif/domaine prioritaire. Elle propose également des options et des processus pour la mobilisation de ces sources potentielles aux niveaux national, régional et continental. L'Etude fait en outre des recommandations concernant les mesures de facilitation pour la création de marchés financiers/des capitaux dans les Etats membres, qui devront être prises dans le cadre de l'intégration du Premier Plan décennal dans les plans nationaux et de sa mise en œuvre.

Recommandations

19. Étant donné que le processus d'élaboration de l'Agenda 2063 est participatif et est conduit par les peuples et des discussions qu'ont eues les États membres lors des réunions des organes délibérants de l'Union africaine et de la Retraite ministérielle de Bahir Dar, la Commission recommande les documents suivants à l'adoption des organes délibérants :

- a. le document-cadre de l'Agenda 2063 ; et
- b. la Version vulgarisée de l'Agenda 2063.

20. Compte tenu de l'importance que l'Agenda 2063 pour la transformation socioéconomique du continent, les organismes régionaux et continentaux et les États membres devraient être invités à continuer de s'approprier l'Agenda 2063 et de l'intégrer dans leurs initiatives et plans de développement;

21. Étant donné la nécessité d'assurer la mise en œuvre effective ainsi que la sensibilisation de tous les acteurs clés sur leurs rôles et responsabilités, le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devrait être considéré comme un processus continu et la Commission devrait être chargée d'engager des consultations approfondies avec les acteurs clés, y compris les communautés économiques régionales, les experts sectoriels et les experts de la planification des États membres en vue d'enrichir et de finaliser ce plan, pour soumission aux organes délibérants de l'Union africaine, à leurs réunions de juin 2015.

22. D'autres recommandations ont été faites par la réunion de consultation avec les pays insulaires sur l'Agenda 2063, comme suit:

- a. la Commission devrait travailler régulièrement et systématiquement avec les pays insulaires africains pour s'assurer que leurs préoccupations sont dûment prises en compte dans tous les cadres continentaux pour le développement politique, économique, culturel et social ;.
- b. mettre en place un cadre de suivi tel que le Forum des pays insulaires sur l'Agenda 2063 aux niveaux technique et ministériel, qui se réunirait une fois par an pour permettre des consultations constantes pour les pays insulaires sur l'Agenda 2063;
- c. faciliter l'accès des pays insulaires au financement, y compris dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063, ainsi que les cadres appropriés pour faciliter l'accès de tous les pays insulaires au Fonds pour le climat, à l'horizon 2020;
- d. renforcer les capacités des pays insulaires en matière de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063, et promouvoir l'apprentissage mutuel et les échanges avec les autres États membres de l'Union africaine;
- e. veiller à ce que la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes prioritaires de l'Agenda impliquent pleinement les pays insulaires, et prennent en compte leurs préoccupations.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC13731

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-sixième session ordinaire
23 - 27 janvier 2015
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/868(XXVI) B
Original : anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIEME RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE
SUIVI DE BAHIR DAR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RETRAITE
MINISTÉRIELLE DE BAHIR DAR ET DE L'AGENDA 2063**



**RAPPORT DE LA DEUXIEME RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE
SUIVI DE BAHIR DAR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RETRAITE
MINISTÉRIELLE DE BAHIR DAR ET DE L'AGENDA 2063**

13 - 14 Décembre 2014

**Sandton Convention Center
Johannesburg (Afrique du Sud)**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité ministériel de suivi de Bahir Dar sur l'Agenda 2063 a tenu sa 2^e réunion les 13 et 14 décembre 2014 en République d'Afrique du Sud. La réunion a été présidée par S.E. le très honorable Simbarashe Mumbengegwi, Président de la SADC. Le Comité a été créé lors de la retraite du Conseil exécutif, tenu à Bahir Dar, les 25-26 janvier 2014, en vue d'assurer le suivi des résultats de la retraite et de fournir des orientations sur le développement et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

2. La 2^e réunion du Comité ministériel de suivi de Bahir Dar a été précédée d'une réunion de coordination de la Commission de l'UA avec les Communautés économiques régionales, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, tenue le 12 décembre 2014 au Sandton Convention Centre, en mettant l'accent sur les développements relatifs au programme d'intégration de l'Afrique et à l'Agenda 2063.

II. PARTICIPATION

3. Les États membres suivants ont participé à la réunion: Algérie, Angola, Cameroun, Tchad, Éthiopie, République démocratique du Congo, Ghana, Mauritanie, Rwanda et Zimbabwe. La Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Président de la Banque africaine de développement et le Directeur général de L'Agence de planification et de coordination du NEPAD étaient également présents en leur qualité de membres du Comité.

4. Les représentants des présidents, ainsi que les chefs exécutifs des Communautés économiques régionales suivantes ont également participé en tant que membres à part entière du Comité: COMESA, CAE, IGAD, SADC et CEDEAO.

III. TRAVAUX

Point 1 de l'ordre du jour : AGENDA 2063

5. Le processus de développement à l'échelle du continent, le cadre stratégique de cinquante ans, l'Agenda 2063 est presque à sa conclusion, et le Comité a pris note des consultations tenues avec la Conférence de haut niveau des organes nationaux de planification en Afrique, les groupes africains confessionnels et les États insulaires, ainsi que des résultats des réunions techniques et des réunions ministérielles organisées par la Commission UA après le Sommet de Malabo en 2014. Toutes les contributions de ces réunions, ainsi que d'autres documents et ceux en ligne ont été intégrés dans le document technique de l'Agenda 2063 et la version populaire; d'autres contributions écrites des États membres ont également été prises en compte, portant le total des contributions des États membres à 13 (Algérie, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Namibie, Nigéria, Seychelles, Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe et Zambie).

6. Les travaux sont en cours sur la préparation du premier plan décennal de mise en œuvre, sur le cadre de suivi et d'évaluation et sur une formulation de projet plus détaillée des programmes et initiatives phares de l'Agenda 2063. Une réunion d'experts sectoriels et techniques sera convoquée au début de 2015 pour valider le premier plan décennal de mise en œuvre, avec les contributions des CER et des experts pour les six groupes de travail.

7. Sur la base des résultats des travaux de la réunion de coordination Commission UA/CEA / BAD / CER, le Comité ministériel a recommandé ce qui suit:

- i.) l'Agenda 2063 (cadre et version populaire) doit être soumis à l'approbation des organes politiques de l'UA au cours de leurs réunions de janvier 2015, pour s'assurer que la mise en œuvre est lancée. Il a été noté que les aspirations qui constituent la base de l'Agenda 2063 ont déjà été approuvées;
- ii.) les experts de différents secteurs des CER doivent tenir une réunion qui procèdera à l'examen détaillé du cadre de l'Agenda 2063 et du Plan décennal en vue de soumettre un rapport d'étape sur la finalisation du Plan décennal de mise en œuvre à la prochaine réunion de coordination de la Commission UA/CEA/BAD/CER. Cette réunion d'examen devrait être précédée d'une réunion technique avant mars 2015;
- iii.) faire rapport aux organes de décision lors de leur réunion de janvier sur les progrès réalisés dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre, accompagné d'une feuille de route pour son achèvement ;
- iv.) toutes les entités continentales, régionales et nationales sont invitées à intégrer l'Agenda 2063 dans leurs plans; il a été pris note qu'un certain nombre de CER et d'États membres ont déjà commencé ce processus;
- v.) la Commission UA/CEA/CER devra convoquer une réunion avec Media Houses sur la popularisation de l'Agenda 2063.

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DÉCOULANT DE L'AMÉLIORATION DES ACTIVITES DE L'UNION

a) Préparatifs du Sommet de janvier 2015

8. La Commission de l'UA a présenté des informations actualisées sur les progrès réalisés dans la réforme de la conduite des sommets des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tel que mandaté par le Sommet de Malabo. Les changements portent essentiellement sur la réduction du temps alloué à la cérémonie d'ouverture en minimisant le nombre d'intervenants ainsi que le nombre et la périodicité des interventions des conférenciers invités, entre autres.

9. La Commission a proposé que les intervenants à la cérémonie d'ouverture soient limités au Secrétaire général de l'ONU en personne, aux présidents entrant et sortant de l'UA et à la présidente de la Commission de l'UA. À l'instar d'autres orateurs qui prennent généralement la parole à la Conférence, une séance publique a été proposée pour le 2e jour en vue de permettre au Président de la Palestine et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, s'ils sont là en personne, de s'adresser à la Conférence. Les discours doivent être brefs pour accorder plus de temps aux discussions sur les questions de fond. La Commission a demandé le soutien de la Conférence sur cette proposition de rendre les sommets plus rationnels, productifs et efficaces.

b) Étude comparative sur l'amélioration des Méthodes de travail de l'UA

10. Le Comité a pris note des progrès réalisés sur l'état d'avancement de l'étude comparative sur l'amélioration des Méthodes de travail de l'UA. Une analyse comparative des Méthodes de travail de l'Union européenne a été achevée et sera suivie d'une étude des méthodes de travail de l'ASEAN, de l'EAC et de CARICOM. L'étude comparative sur les Méthodes de travail de l'UA est une étape cruciale vers la transformation de la structure et des organes de l'UA afin de refléter la vision de l'Agenda 2063. À cet égard, les réformes structurelles et organisationnelles de la Commission de l'UA et d'autres organes devraient être conformes aux objectifs et projets d'intégration de l'Agenda 2063.

11. Une réflexion et des discussions systématiques sur les pratiques et la conduite actuelles des travaux des Sommets de l'UA s'avèrent nécessaires. Les sessions devraient permettre aux chefs d'États et de gouvernements de discuter, de manière exhaustive, des questions urgentes et pertinentes pour le continent, et il faudrait par conséquent envisager la possibilité de limiter le nombre de conférenciers invités. Les recommandations et les changements sur la conduite des Sommets devraient être examinés davantage lors du sommet de juin, suivis d'une mise en œuvre concrète à l'avenir.

12. Les mesures suivantes ont été recommandées sur la base des discussions du Comité :

- i.) l'étude sur l'amélioration des Méthodes de travail de l'UA devrait se pencher sur la restructuration des organes et des institutions de l'UA afin de refléter l'Agenda 2063 et la mise en œuvre des plans et projets qui seront présentés comme une matrice des meilleures pratiques choisies des organisations étudiées. Le rapport final devrait être présenté au sommet de juin 2015 ;
- ii.) de plus, la Commission de l'UA devrait procéder, tous les cinq ans, à des examens similaires de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, conformément au Rapport de 2007 du Groupe spécial de haut niveau ;

- iii.) le Processus d'examen des méthodes de travail devrait être accéléré et finalisé pour assurer les synergies et la cohésion au sein de l'Union;
- iv.) la proposition de la Commission pour l'organisation d'une retraite distincte du Conseil exécutif entre janvier et juin 2015 en vue d'examiner cette question et d'autres questions importantes a été approuvée par la réunion.

c) Examen des partenariats

13. La Commission de l'UA a informé le Comité que l'examen des partenariats est en cours et en train d'être finalisé tout comme le sont la vision et les priorités de l'UA. Une vue émergente est la consolidation de chaque partenariat par le biais des programmes conjoints sur une priorité continentale identifiée, essentielle à l'intégration, au lieu d'une longue matrice de questions sans impact ou ressources pour la mise en œuvre. L'examen complet des partenariats assorti de recommandations sera présenté pour discussion au Sommet de juin de 2015. L'examen des partenariats devrait également porter sur les mécanismes de finalisation, de mise en œuvre et en vigueur des décisions de l'UA déjà existantes, comme la Formule de Banjul.

14. Le Comité est convenu du principe de l'appropriation africaine de l'Agenda 2063, et que sa mise en œuvre incombe d'abord aux pays africains. Le Comité a en outre souligné l'importance d'un partenariat international solide, fondé sur le principe du respect et des avantages mutuels, conformément aux priorités de l'Afrique.

15. La réunion a recommandé ce qui suit :

- i) le Comité a invité tous les partenaires africains, y compris le système des Nations Unies, à réorienter leur coopération d'une manière qui est en rapport avec les objectifs ambitieux et de transformation de l'Agenda 2063;
- ii) il a en outre souligné la nécessité d'un suivi rigoureux et d'un mécanisme de suivi pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par les partenaires de l'Afrique dans le processus menant à la réalisation de cet Agenda;
- iii) l'examen des partenariats devrait être inscrit à l'ordre du jour de la retraite du Conseil exécutif proposée après janvier, en vue du suivi des questions à examiner lors du Sommet de juin.

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIFFICILES D'INTÉGRATION

16. Le Comité a reçu des informations sur les questions difficiles suivantes d'intégration, en particulier les projets phares d'infrastructure, qui sont essentielles à l'Agenda 2063 :

- a) réseau intégré de trains à grande vitesse;

- b) projet de barrage de Great Inga;
- c) marché unique de l'aviation africaine;
- d) le programme spatial; et
- e) le Réseau panafricain de Services en ligne.

17. L'intégration régionale nécessite une infrastructure fiable en tant que catalyseur pour la libre circulation des personnes, des biens et des services, ainsi que pour le commerce et l'investissement. Les pays doivent se consacrer à nouveau à la construction d'infrastructures pour connecter l'Afrique et mobiliser les ressources au moyen de prêts et d'assistance, y compris en profitant des offres existantes de manière efficace, avec la participation notamment du secteur privé.

a) Réseau intégré de trains à grande vitesse

18. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans cette phase exploratoire du projet depuis le Sommet de Malabo tenu en juin 2014. Il s'agit, entre autres, des questions institutionnelles telles que les principales techniques HSTN, ainsi que les travaux en cours sur le protocole d'entente entre l'UA et la Chine comme partenaire stratégique et l'équipe de travail comprenant la Commission UA, PIDA / NEPAD, CEA, BAD et les CER. Une feuille de route a été adoptée pour les questions de fond; un document de position africaine a été rédigé pour guider les relations avec les partenaires stratégiques; une visite technique a été effectuée au complexe Transnet Ingénierie en Afrique du Sud – une usine de fabrication de locomotives ; préparation d'un rapport sur le cadre juridique, les choix technologiques, le contenu local, la cartographie des routes, les questions financières, les termes de référence de l'étude de haut niveau, etc.).

19. Le Comité est convenu que le Réseau de trains à grande vitesse était un véritable projet de rêve, qui, s'il est pleinement mis en œuvre, contribuerait de manière significative à la transformation du continent et, à cet égard, le Comité soutient pleinement les efforts de la Commission, et invite tous les pays à faire autant. En plus de la connectivité, les retombées sont énormes en termes de transport, de tourisme, de manufacture, de commerce, d'emploi, de développement des compétences, et de recherche et développement.

20. L'importance des partenariats pour satisfaire les besoins en infrastructures de l'Afrique ne fait point de doute et dans ce contexte, le Comité a approuvé les discussions en cours entre la Commission de l'UA et la Chine pour élaborer un protocole d'entente sur le HSTN et d'autres projets d'infrastructure dans le domaine des routes, des voies ferroviaires, de l'aviation et de l'industrialisation (RRAI).

21. Compte tenu des nombreux projets nationaux et régionaux d'infrastructure, le Comité a recommandé que :

- i) il est important pour les ministres des Transports de se réunir pour assurer l'harmonisation des initiatives nationales et régionales en cours avec les initiatives d'infrastructure ;
- ii) le Comité a souligné la nécessité d'un leadership de qualité, de la coordination et des ressources qui doivent être réunis pour une fourniture efficace des projets d'infrastructure;
- iii) le Comité a pris note du fait que la Commission de l'UA a pour rôle de faciliter le processus et qu'il incombe aux États membres de profiter de l'occasion offerte. En vue d'accélérer la mise en œuvre des décisions du Sommet, il a été recommandé que la Commission de l'UA facilite les dialogues structurés au niveau des pays.

b) *Projet du grand barrage d'Inga et harmonisation des cadres réglementaires de l'énergie*

22. Le Comité a félicité la Commission pour les initiatives prises en matière d'énergie et d'infrastructure et l'a encouragée à redoubler d'efforts. Le secteur de l'énergie est vital pour les efforts de développement et le phénomène de délestage largement connu dans de nombreux pays est perturbateur de la croissance économique. Le Comité a par conséquent félicité la présidente pour sa vision et son leadership en appuyant les projets énergétiques et d'infrastructure.

23. Le projet du grand barrage d'Inga est un projet continental de longue date pour stimuler la production d'énergie dans un cadre réglementaire harmonisé au niveau continental pour le secteur de l'énergie. La phase d'étude de faisabilité INGA 3 a été achevée et un accord a été convenu entre les trois principaux partis sur ses besoins de financement et les contributions de chacun d'eux: secteur privé 4,6 milliards de dollars; RDC 3,43 milliards de dollars; et Afrique du Sud 2 milliards de dollars. Un facteur clé a été la résolution de la question de gouvernance et le placement du projet dans un cadre régional. Plusieurs institutions financières sont intéressées et attendent la solution à ces problèmes.

24. Il existe actuellement six cadres réglementaires (SADC, CEDEAO, EAC etc.) et certains pays n'appartiennent à aucun de ces cadres. Par ailleurs, plusieurs pays sont en train de mettre des cadres réglementaires en place. Il est donc urgent de les harmoniser et de les rationaliser.

25. Le Comité soutient les initiatives proposées en vue de l'harmonisation des cadres réglementaires par le biais de :

- i) un rapport d'évaluation sur les cadres réglementaires existants à tous les niveaux, y compris les lacunes, les faiblesses et les opportunités dans le secteur de l'énergie, ainsi que les meilleures pratiques continentales et mondiales pertinentes ;

- ii) consultations avec les CER, les pools énergétiques régionaux, la BAD, la CEA et les associations des cadres régionaux réglementaires en vue de l'élaboration des lignes directrices pour un cadre réglementaire continental et régional harmonisé sur l'énergie.

26. Et recommande en outre que :

- i) compte tenu du grand nombre de projets d'infrastructure au niveau national et régional, des efforts devraient être déployés pour harmoniser les initiatives des pays avec les initiatives régionales sur l'infrastructure, et à cet égard, une réunion des ministres des Transports devrait être convoquée dès que possible en vue d'harmoniser les initiatives en cours sur l'infrastructure;
- ii) afin d'assurer une progression rapide de la mise en œuvre de projets d'infrastructure, un leadership de qualité, la coordination et des ressources s'avèrent nécessaires pour une prestation efficace des projets d'infrastructure par le biais de l'architecture institutionnelle du Programme pour le développement de l'Infrastructure en Afrique (PIDA);
- iii) la Commission de l'UA devrait faciliter le processus, et les États membres doivent prendre la responsabilité de bénéficier des possibilités offertes ;
- iv) la Commission de l'UA devrait faciliter les dialogues structurés au niveau des pays en vue d'accélérer la mise en œuvre des décisions du Sommet.

c) *Le marché unique de l'aviation africaine*

27. L'aviation est un secteur stratégique essentiel pour accélérer l'intégration régionale et contribuer à la transformation structurelle du continent. Une étude de l'Association des Compagnies aériennes africaines (AAFRA) de 12 pays a montré que la libéralisation du transport aérien permettrait de générer 150 000 emplois dans l'aviation et le tourisme et de contribuer 1,2 milliard de dollars au PIB de ces pays. À part cela, les avantages comprennent la réduction des coûts de voyage, l'augmentation des connexions entre les villes africaines et les centres commerciaux, de même qu'une augmentation des investissements et des opportunités commerciales entre les pays africains.

28. Au moment de l'adoption de la décision de Yamoussoukro, la part de marché de l'Afrique des compagnies aériennes africaines était de 60 %. En raison de la non-mise en œuvre, ce taux a diminué à 20 % en 2014. De nouvelles pertes pourraient survenir si des mesures ne sont pas prises, ce qui entraînera la disparition de plusieurs compagnies aériennes africaines. Actuellement, 24 pays africains ont passé des accords de «ciel ouvert» avec les compagnies aériennes étrangères alors que de tels accords n'existent pas entre les pays africains. De plus, de meilleurs taux et installations sont généralement accordés aux compagnies aériennes étrangères dans les aéroports.

29. Le Comité recommande que :

- i) le Conseil exécutif réaffirme son soutien à la création d'un marché unique du transport aérien africain, conformément à la Déclaration et à la Décision de Yamoussoukro, et soumette la question pour discussion au Sommet de janvier 2015 ;
- ii) les membres du Comité s'engagent à défendre cette question dans leurs pays et régions ;
- iii) la Commission de l'Union africaine prépare une proposition claire à soumettre à l'examen du Sommet sur la voie à suivre pour l'Aviation africaine.

d) *Espace extraatmosphérique*

30. L'espace est d'une importance cruciale pour le développement du continent dans tous les domaines: agriculture, gestion des catastrophes, télédétection, prévisions climatiques, banque et finance, ainsi que défense et sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies spatiales n'est plus un luxe et il est nécessaire d'accélérer l'accès à ces technologies et produits. Les nouveaux développements dans les technologies satellitaires facilitent l'accès à ces produits pour les pays africains. La réunion de Brazzaville sur les technologies spatiales aériennes souligne la nécessité de disposer de politiques et de stratégies appropriées pour développer le marché régional des produits spatiaux.

31. Le continent doit renforcer le capital humain en matière de technologies spatiales dans le cadre de la révolution des compétences continentales et mobiliser les universités. À cet égard, il a été noté que l'Afrique du Sud a été désignée pour accueillir l'Institut panafricain des Sciences spatiales.

32. Le Comité a pris note avec préoccupation des efforts en cours pour adopter une résolution sur la limitation du lancement de satellites supplémentaires en raison de l'encombrement de l'espace. Cette résolution devrait être combattue par les pays africains étant donné qu'ils ne sont pas responsables de la situation actuelle, et si cette résolution est adoptée la capacité des pays africains à bénéficier des activités spatiales sera sérieusement entravée. À cet égard les pays africains devraient parler d'une seule voix.

33. Le Comité a par ailleurs demandé instamment que des efforts soient déployés pour aider à résoudre les difficultés actuelles de RASCOM.

e) *Réseau panafricain de Services en ligne*

34. Ce projet a été lancé à l'initiative du gouvernement de l'Inde et la phase initiale de 5 ans a été achevée en juillet 2014, puis prolongée de deux autres années jusqu'en 2016, date à laquelle il devrait être entièrement la propriété des pays africains. Le projet a eu un certain impact; le réseau est maintenant en place avec la signature d'accords

par 48 États membres pour utiliser le réseau. Environ 16 700 étudiants se sont inscrits en ligne pour étudier dans différentes universités indiennes.

35. Une étude de viabilité effectuée a présenté deux options: (i) les États membres peuvent s'approprier et subventionner les opérations et l'entretien du réseau; (ii) une entité privée peut être engagée pour gérer le réseau – cette option peut être coûteuse et peu rentable dans les premières années. Un plan d'action a été élaboré dans le but de le soumettre pour approbation au Sommet de janvier 2015. Le projet n'a pas attiré le financement des partenaires et un déficit de financement de 230 000 dollars est enregistré au titre de 2015.

36. Le Comité recommande par conséquent au Conseil exécutif:

- i.) de demander aux organes d'approuver le budget nécessaire de 230 000 dollars.
- ii.) La Commission de l'UA devrait prendre en charge certains projets clés étant donné que les partenaires ne sont pas prêts ou disposés à financer certains projets stratégiques, notamment les activités préparatoires. À cet égard, il faut un changement d'attitude.

Point 4 de l'ordre du jour : EBOLA

37. Le Comité a entendu un exposé de la Commission sur la réponse continentale et de l'UA à la maladie du virus Ebola dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Suite à la réunion d'urgence du Conseil exécutif tenue le 8 septembre 2014, le commissaire aux Affaires sociales et la Présidente de la Commission de l'UA se sont rendus dans les trois pays et l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les déploiements des travailleurs dans le cadre de la mission ASEOWA (de lutte contre le virus d'Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest). La Présidente de la Commission de l'UA a adressé une correspondance à tous les chefs d'État et de gouvernement pour leur demander de rendre le personnel médical disponible pour la mission ASEOWA. Un certain nombre de pays ont répondu positivement, et le déploiement des agents de santé des États membres a commencé, la participation du Nigeria, de l'Éthiopie, de la RDC et du Kenya étant attendue pour décembre et janvier. La Commission a également organisé une table ronde d'affaires et les entreprises africaines se sont jointes aux efforts de l'UA pour mobiliser des ressources étant donné le renforcement des déploiements.

38. La Présidente de la Commission a fait part des préoccupations à l'égard de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif d'urgence de septembre 2014, et du fait que les compagnies aériennes africaines, à l'exception d'Air Ivoire et de Royal Air Maroc, n'ont pas encore repris les vols vers les pays touchés. Elle a également déploré les interdictions de voyages et la stigmatisation des citoyens des pays touchés, ainsi que l'impact de cette situation sur le fonctionnement de certaines institutions de l'UA.

39. Le Comité a encouragé la Commission à envoyer des rappels réguliers aux États membres en vue d'assurer le suivi de leurs promesses et de leurs engagements pour lutter contre le virus Ebola.

Point 5 de l'ordre du jour : Faire taire les armes

40. La Commission a signalé qu'un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la décision de la Déclaration anniversaire de 2013 demandant au continent de faire taire les armes d'ici à 2020 est en cours d'élaboration, sur la base d'une analyse des tendances de conflits, en particulier la pauvreté, l'exclusion sociale et politique et l'extrémisme. L'attention est également accordée à la circulation illicite d'armes et d'argent vers et en dehors du continent, et à l'un des principaux déclencheurs de conflits violents, l'extraction illégale des ressources naturelles.

41. La réunion a recommandé que:

- i.) La Commission de l'Union africaine présente le document du plan d'action au COREP dès qu'il sera achevé et ensuite au Conseil exécutif pour discussion et réflexion.

Point 6 de l'ordre du jour : ÉLECTIONS PRÉVUES EN AFRIQUE AU COURS DE 2015

42. La Commission de l'UA a présenté les cadres de la démocratie et le mandat de l'élection, qui découlent de plusieurs instruments et visent à promouvoir la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme sur le continent. Elle a informé la réunion du programme sur la démocratie et les élections, qui met l'accent sur: l'observation des élections comprenant des missions d'observation à court et à long terme, des missions d'évaluation préélectorale et le renforcement des capacités institutionnelles.

43. Au cours de 2015, il y aura dix-neuf (19) élections à travers le continent, dont 11 sont considérées comme délicates. L'année sera donc un test important des processus démocratiques en Afrique. La Commission demande, par conséquent, l'assistance des États membres, d'abord pour le financement des missions d'évaluation et d'observation et d'autre part, pour la fourniture des observateurs.

44. Au cours de l'examen du rapport, le Comité a pris note de la nécessité d'être vigilant au cours de l'année pour s'assurer que la situation est suivie de près, et réagir en conséquence et en temps opportun, y compris pour le déploiement du Groupe des Sages, le cas échéant. Il a souligné la nécessité de s'interroger sur l'hypothèse selon laquelle les élections portent automatiquement sur la gouvernance sous-jacente et les clivages sociaux, économiques et politiques, qui entraînent des conflits.

45. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- i.) Sur la base des expériences tirées de l'observation des élections à ce jour, il est nécessaire de réviser le mécanisme d'observation des élections, y compris le développement d'une architecture d'observation électorale permanente au sein de la Commission de l'UA, la coordination entre les différentes institutions, qui prévoit la vérification des allégations

lors des élections, ainsi que la documentation appropriée et une communication durable avec le COREP et le PAP;

- ii.) L'Algérie ayant été le seul contributeur financier africain au processus d'observations des élections, il est essentiel que le continent développe l'indépendance financière pour mettre en œuvre ce programme.

Point 7 de l'ordre du jour : 2015, Année du développement et de l'autonomisation des femmes en vue de la réalisation de l'AGENDA 2063 de l'Afrique

46. La Commission a présenté le thème du document de Concept 2015, en soulignant les points suivants:

- a) il y a un vaste consensus et la preuve des avantages sociaux de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes pour les familles, les collectivités et des preuves croissantes des avantages économiques, en plus des droits des femmes en tant que droits humains. Les sociétés qui ont un niveau plus élevé d'égalité entre les hommes et les femmes ont également tendance à être plus socialement et économiquement inclusives et tolérantes. Les luttes menées par l'Afrique pour les droits des femmes sont enracinées dans l'histoire des formations sociales du continent, y compris l'existence de fortes sociétés matriarcales, et le rôle joué par le mouvement des femmes dans les luttes contre l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid. Les femmes africaines restent une composante importante du mouvement mondial des femmes, y compris leur rôle dans la conférence des femmes de Beijing de 1995. Le continent dispose d'un ensemble complet de politiques et d'instruments sur l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la Décennie africaine des femmes et le Protocole des femmes ne sont pas des moindres.
- b) le thème de l'année 2015 est, par conséquent, de renforcer de manière significative les acquis du passé et de relever les défis auxquels l'Afrique reste confrontée pour changer la vie des femmes à travers le continent. Les objectifs de l'année sont les suivants :
 - i. sensibiliser les hommes et les femmes sur la nécessité de prendre des mesures décisives sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme un facteur clé et une condition nécessaire pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
 - ii. assurer un changement tangible dans des domaines importants qui ont un impact sur le statut des femmes africaines, y compris l'agriculture, l'autonomisation économique, la participation, la sécurité et la paix aux niveaux national, régional et continental, ainsi que l'apprentissage des meilleures pratiques.

- c) la note de Concept propose également des sous-thèmes et des structures de coordination pour les activités thématiques à tous les niveaux.

47. La réunion a examiné et partagé les expériences sur l'avancement du programme genre et des stratégies et des programmes concrets mis en œuvre par les CER et au niveau des pays. Les stratégies comprennent le rôle de l'appareil judiciaire, les questions économiques telles que le commerce transfrontalier, l'inclusion financière, le Fonds pour les femmes africaines, l'agriculture; le rôle des quotas pour accroître la représentation des femmes; la paix et la sécurité; la violence basée sur le genre; l'égalité d'accès aux services, et les droits, notamment les droits fonciers et à l'héritage; les problèmes de santé des femmes et les élections; l'investissement dans l'éducation des femmes et la parité des filles dans l'éducation à tous les niveaux. Un consensus général s'est dégagé selon lequel l'engagement des dirigeants à tous les niveaux à l'égalité des sexes est essentiel, et que des mesures doivent être prises pour sensibiliser les sociétés afin qu'elles changent d'attitudes et luttent contre les pratiques culturelles et religieuses néfastes.

48. Le Comité est convenu que les contributions des discussions seront utilisées pour modifier et enrichir le document sur le thème, et que tous les États membres et les CER devraient être encouragés à préparer leurs plans concrets pour l'Année de la femme.

Point 8 de l'ordre du jour : CRÉATION D'UNE PLATE-FORME AFRICAINE ANNUELLE (POLITIQUE, AFFAIRES, SECTEUR PRIVÉ, MILIEU UNIVERSITAIRE, SOCIÉTÉS CIVILES)

49. La proposition de création d'une telle plate-forme est née de la Retraite de Bahir Dar, et la Commission a présenté un projet de note conceptuelle pour examen, avec des recommandations et des mesures de suivi. Le Comité a convenu de la mise en œuvre de la plate-forme et a toutefois recommandé que la plate-forme, étant à ses débuts, devrait être entièrement financée par des ressources africaines. À cet égard, il a été proposé que la Fondation de l'UA devienne l'organe de financement.

50. Sur la base de la présentation, le Comité a pris note du fait que les réflexions sur la plate-forme se poursuivent, et convenu de discuter de la question une fois finalisée.

Point 9 de l'ordre du jour : PROGRES REALISES DANS L'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE

51. La Commission a rappelé sa décision d'évaluer l'état actuel de University Networks et d'examiner les fonds nécessaires pour établir des centres pour l'avancement du Réseau. Peu a été fait en raison de l'insuffisance des ressources pour mener l'évaluation. Toutefois, une équipe de travail d'experts a été formée, composée du Département des Ressources humaines, du Département de Science et technologie, du Département de l'Infrastructure et de l'énergie de la Commission de l'UA, en plus

d'universités à distance sélectionnées à travers le continent. L'équipe se réunira pour la première fois en décembre 2014.

52. La réunion a demandé à la Commission de l'UA de soumettre le rapport d'évaluation au prochain Sommet tel que demandé par les chefs d'État et de gouvernement à Malabo.

Point 10 de l'ordre du jour : PASSEPORT AFRICAIN

53. La Commission a présenté le travail réalisé dans le cadre de l'établissement d'un passeport africain en tant que partie intégrante du processus d'intégration, afin de faciliter la libre circulation des personnes à travers le continent.

54. Le Comité est convenu de l'importance du passeport africain pour l'intégration, étant donné qu'un passeport est perçu comme un signe de souveraineté et de nationalité et comme le symbole de la différenciation entre les Africains. Les discussions sur cette question doivent également prendre en considération d'autres facteurs continentaux tels que les marchés du travail, la paix et la sécurité, et porter sur l'examen de la manière dont la coopération peut améliorer ces questions. Les travaux de base pour l'établissement d'un passeport commun doivent se poursuivre, notamment en termes de la volonté des États membres d'accélérer l'établissement des passeports biométriques, ainsi que l'harmonisation des caractéristiques dudit passeport. Le Comité a pris note du fait que la CEDEAO a obtenu un passeport commun et la libre circulation des personnes et des biens, et œuvre actuellement à l'élimination de l'exigence de permis de travail. L'expérience et le succès de la CEDEAO peuvent être utilisés comme sources d'inspiration.

55. Sur la base des discussions, le Comité a recommandé les prochaines étapes suivantes:

- i) la Commission de l'UA devrait contacter régulièrement les parties prenantes sur la question de l'immigration, par exemple: les ministres et les chefs des services de l'immigration;
- ii) identifier les chefs d'État qui peuvent agir en tant que défenseurs du passeport africain, et promouvoir la considération de l'Afrique en tant qu'une communauté et non un continent;
- iii) la nécessité de faire quelques réflexions sérieuses sur les craintes que les États membres peuvent avoir, notamment en termes de sécurité et de fraude et, à cet égard, soulever également la question dans le cadre des réunions avec les ministres en charge de l'Immigration et de l'État civil.

Point 11 de l'ordre du jour : PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

56. La Commission a présenté le rapport d'étape sur la mise en place de la zone de libre-échange continentale. Sur la base de la décision et de la feuille de route adoptées

par les chefs d'État et de gouvernement, les négociations sur la zone de libre-échange tripartite sont bien avancées, avec la signature de l'accord prévue en Égypte pour mai 2015. Les négociations sur les autres blocs régionaux tardent à commencer.

57. La Commission a rappelé la décision du Sommet de Malabo de juin 2014 lui demandant de lancer les négociations de la ZLEC en 2015, et à cette fin, elle a pris des mesures pour mettre en place un Observatoire du commerce en Afrique et d'un Conseil d'affaires, comme des éléments importants de l'architecture de la ZLEC. La Commission a également entrepris des réunions consultatives avec certaines des CER, réunions qui devraient être poursuivies dans d'autres CER avant le lancement des négociations sur la ZLEC, tandis que d'autres études sont à entreprendre pour assurer sa mise en œuvre appropriée. La Commission a de même parlé de l'importance de la ZLEC pour stimuler le commerce intra africain.

58. La Commission a demandé des directives sur les prochaines étapes suivantes : (a) les changements proposés à la structure du Département sur la base de son nouveau mandat; (b) s'il faut inclure les ministres du Commerce dans la composition du Comité de Commerce de haut niveau en Afrique, (c) sur une éventuelle retraite conjointe du Comité de suivi de Bahir Dar et des ministres du Commerce en vue de synchroniser les aspects politiques et techniques de la ZLEC et (d) s'il faut avancer avec les pays qui sont prêts. Elle a conclu en soulignant certains des éléments des négociations tels que le niveau de libéralisation, les négociations parallèles ou séquentielles sur les biens et services, la libre circulation des personnes ainsi que la nécessité urgente de chercher d'autres sources de financement pour la création de la ZLEC.

59. Après des discussions sur le rapport, le comité a formulé les recommandations suivantes:

- i.) la Commission de l'UA devrait procéder à l'ouverture des négociations sur la ZLEC en 2015 comme prévu. Les discussions conjointes entre les ministres des Affaires étrangères et les ministres du Commerce, éventuellement une retraite, sont souhaitables, mais cela ne devrait pas empêcher le début des processus de négociations;
- ii.) l'expérience de certaines CER devrait être imitée en vue de calculer et de tenir compte de la part du commerce intraafricain de manière à obtenir une image réelle du volume de ce commerce;
- iii.) s'agissant de la question de la libre circulation des personnes, il convient de solliciter la participation des milieux d'affaires à travers l'Afrique et la population africaine.

Point 12 de l'ordre du jour : ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE POUR LES PRODUITS DE BASE

60. Il convient de rappeler la décision Bahir Dar demandant l'élaboration d'une stratégie africaine pour les produits de base de l'Afrique et informé les participants des

activités entreprises par le DIT travaillant avec les ministères de l'Agriculture et de l'Économie rurale, de l'Infrastructure et de l'Énergie et des Ressources humaines, de la Science et de la technologie. Trois sous-comités ont été créés pour se pencher sur une stratégie pour les marchés de l'agriculture, des mines et de l'énergie respectivement, en étroite consultation avec les CER, le Secrétariat ACP, la CNUCED, la CEA et d'autres institutions. Les principaux aspects à prendre en compte dans la stratégie comprennent les prix des produits de base, les matières premières comme une source de malédiction ou de possibilités, les liens entre les produits de base et les marchés financiers, et l'industrialisation par le biais de produits de base, en tenant compte des conclusions des rapports de la CEA basés sur l'industrialisation des produits.

61. La réunion a fait les observations suivantes:

- a) l'Angola qui était un pays où les minéraux ont provoqué des conflits, utilise maintenant ses recettes minières pour favoriser le développement rapide des infrastructures, des communications, de l'énergie et la diversification de l'économie;
- b) les économies africaines sont restées orientées vers l'exportation des matières premières, une situation entretenue pour maintenir l'héritage colonial;
- c) l'Afrique subira une transformation structurelle seulement quand elle sera en mesure d'influencer la réglementation des prix des produits de base et de gagner plus de revenus par le traitement de ses ressources naturelles en produits finis ou semi-finis.

62. Le Comité a recommandé que:

- i.) le continent prenne un engagement politique solide vis-à-vis de l'industrialisation et de l'intégration sous-régionale, régionale et continentale grâce à la production plutôt que le commerce.

La séance a été levée.

2015

Agenda2063 report of the commission on the African Union Agenda 2063 The Africa we want in 2063

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4631>

Downloaded from African Union Common Repository